

## Challenge des communes de la métropole européenne de Lille

# RÈGLEMENT

### COURSES

Le challenge prend en compte automatiquement les coureurs classés dans l'une des épreuves au programme des courses et marche « pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes » du 24/11/2023 :

- 10 km : 10 000 mètres,
- 5 km : 5 000 mètres,
- Marche : 5 000 mètres.

### CLASSEMENT PAR COMMUNE : CHALLENGE DU NOMBRE



Ils récompensent la première ville dans chacune des quatre catégories suivantes :

- Catégorie 1 : Communes de moins de 1 000 habitants,
- Catégorie 2 : Communes de 1 000 à 5 000 habitants,
- Catégorie 3 : Communes de 5 000 à 20 000 habitants,
- Catégorie 4 : Communes de plus de 20 000 habitants.

Pour chacune des catégories, le mode de classement est le suivant :

1. 10 points pour le 10 kilomètres,
2. 5 points pour le 5 kilomètres (marche ou course),

\* Ratios = {Total de points / nombre d'habitants} x 1 000. Classement des ratios par ordre décroissant.

## NOTA

- Fera foi le lieu d'habitation indiqué sur la fiche d'inscription.
- Le document "INSEE 2018" servira de référence pour le nombre d'habitants de chaque commune.
- Le challenge s'adresse aux seules 95 communes répertoriées constituant la MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE.

## UNE CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE : CHALLENGE DES COMMUNES DE LA MEL



Organisée à 20h50, cette cérémonie aura pour objet de récompenser les challenges du nombre :

- « Entreprises et des Communes ».

## PRÉSENTATION

Informations :

<https://www.lille-athletisme.com/stop-violences-femmes/>

Inscriptions :

<https://www.njuko.net/stop-violences-femmes-2023>

Aftermovie 2022:

<https://www.youtube.com/watch?v=rjJLcZbLquA>

**Lille Métropole Athlétisme (LMA)**  
**contact@lille-athletisme.com**